

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 56

**PRESENTS ( 48 ) :** M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIER, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. PREHER, Mme FARINEAU, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. GUERIN, Mme MERY, MM. BARAUDON, PINNEAU, Mme CARDINEAUX, Mme VASLIN, MM. BARBOT, HENEAU, Mme BARREAU, M BLIN, BONNET, Mme DESPAS, MM. FAGES, GAUTHIER, Mme TEXIER, GUIMARD, LAUMONIER, Mme PIAULET, M. SULLI, Mme CHABOT, MM. D. GAUTHIER, PEROCHON, Mme FAVARD, MM. MARTIN, RENAULT, CHAINE, Mme CUNHA-RIBEIRO, Mme PONTHER, M. BLOSSIER.

**POUVOIRS ( 4 ) :** Mme METAIS, mandante, a pour mandataire M. GUERIN  
M. GANIVELLE, mandante, a pour mandataire Mme MERY  
M. CLAVE, mandante, a pour mandataire M. BARAUDON  
M. DABILLY, mandante, a pour mandataire M. CHAINE

**EXCUSES ( 5 ) :** MM. MATTARD, BIET, BONNARD, THENAULT, AUDEBERT.

Monsieur Mohamed BEN EMBAREK a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

**RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE**

**OBJET : Tarification du bassin d'apprentissage Philippe Croizon à Naintré 2016 /2017**

*Le « bassin d'apprentissage Ph. Croizon » de Naintré, de par sa nature, les dimensions de son bassin et sa faible profondeur, est destiné à l'apprentissage. Cet équipement est conçu pour toucher différents publics, scolaires principalement ainsi que de proximité, pour des temps d'animation.*

<u>Bilan fréquentation année civile</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	
Scolaires	11330	11137	(-)1,7%
Public payant	3228	3418	5,89%
public animations	4964	4793	(-) 3,44%
public accueil de loisirs	753	814	8,10%

*Il convient, pour la saison à venir de vous proposer la nouvelle grille tarifaire suivante :*

*- 1 / Il est proposé d'augmenter les tarifs « espace bain » (moyenne de 2,62%) à l'exception du tarif réduit,*

*- 2 / Pour les animations, il est proposé, de revaloriser uniquement les tarifs de ticket aquagym adultes découverte, le ticket ETE et le ticket club mêmes et école de l'eau (5,45%) et du stage j'apprends à nager (5,17% cohérence avec le centre aquatique de Châtelleraut),*

*- 3 / Il est proposé, de procéder à une augmentation de 1,85 % sur le tarif de location aux écoles hors C.A.P.C.*

*Il vous est proposé de modifier la grille tarifaire, à compter du 1er septembre 2016, en recherchant une cohérence territoriale (avec le centre aquatique de Châtelleraut) tout en tenant*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**

**Délibération du conseil communautaire**

**du 29 mars 2016**

**n° 10**

**page 2/2**

*compte de la spécificité du bassin.*

\*\*\*\*\*

**VU** l'article 3 alinéa II.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence « Construction, aménagement, entretien, et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

**VU** la délibération n° 6 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n° 18 du conseil communautaire du 13 avril 2015 fixant les tarifs du bassin d'apprentissage Philippe CROIZON, pour l'année 2015 - 2016,

**VU** le code de la santé publique, notamment les articles L 1332-1 et suivants,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de fixer les tarifs à compter du 1er septembre 2016,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les tarifs selon les tableaux annexés à la présente délibération à compter du 1er septembre 2016,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**POUR : 44**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 7**

Mme MERY + 1 pouvoir, M. GUERIN + 1 pouvoir, M. BARANDON + 1 pouvoir, M. BLOSSIER

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le *31 mars 2016*

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

